

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

ADL : que faire en cas d'incendie ?

AFIN de tester son dispositif de sécurité anti-incendie, un exercice de simulation grande nature a été organisé le 10 décembre dernier.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

DANS le but de s'assurer de la mise en œuvre des dispositions spécifiques en cas d'incendie, il a été organisé un exercice d'évaluation du plan d'urgence de l'aéroport dit "Évacuation de l'aérogare", le 10 décembre dernier. Cet exercice inter-organismes de grande ampleur a impliqué la mise en place de très importants moyens relevant de l'Aéroport de Libreville (ADL), à travers la présence des organismes tels que la Gendarmerie du transport aérien (GTA), les pompiers de la ville et de l'Asecna, l'Office national de la sûreté et de la facilitation des aéroports du Gabon (Onsfag), le Commissariat de police de l'aéroport (Compol-AE), la Police de l'air et des frontières (PAF), les Douanes, l'Agence nationale de l'aviation civile (Anac), le Centre médical d'urgence (CMU), Handling partner Gabon (HPG) et, bien sûr, le personnel. L'exercice s'est déroulé selon le scénario suivant : un incendie est déclenché dans la zone d'embarquement et le feu se propage au fur et à mesure dans les zones du Duty free, les salons VIP, la salle d'arrivée des vols internationaux, les bureaux de la PAF et les bureaux de la direction générale de GSEZ Airport. La

simulation de la séance d'évacuation, qui a débuté à 9h53, a pris en compte une population de civils et un personnel non-averti au préalable. Les différentes zones ont été vidées à 9H55, avec deux points de rassemblement, soit un côté ville et l'autre côté piste. Les pompiers de l'aéroport sont apparus sur les lieux à 10H15 et à 10H25, ces derniers ont été rejoints par les pompiers de la ville. Au total, 200 personnes ont été évacuées côté ville, 30 personnes évacuées côté piste et 30 personnes (passagers), dont une à mobilité réduite évacuées côté ville également. L'exercice a pris fin à 10H26 sans aucun dommage physique, ni matériel. **Bilan*** Les cadres impliqués se sont ensuite retrouvés dans le Centre directeur des opérations d'urgence (CDOU) de l'aéroport de Libreville, afin d'y tenir un débriefing instantané au cours duquel il a été fait état des éventuelles observations relevées lors du déroulement des différentes phases de secours. Des données intéressantes qui, une fois traitées, permettront de faire évoluer de manière optimale la conduite de telles opérations, et apporter la dernière touche au plan des mesures d'urgence de l'Aéroport de Libreville.



Photo : DR/L'Union

Un pan de l'Aéroport de Libreville (ADL).

COMMUNIQUE

PAIEMENT DE L'ALLOCATION ANNUELLE DES GABONAIS ECONOMIQUEMENT FAIBLES EN SITUATION DE HANDICAP

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) informe les personnes vivant avec un handicap de Libreville, Owendo, Akanda et de l'intérieur du pays, préalablement recensées par la Direction Générale des Affaires Sociales, qu'elle va procéder au paiement de l'allocation annuelle par bons de caisse dans les sites du Trésor public identifiés, selon le programme ci-après :

- 1^{ère} Phase : Du 13 au 20 décembre 2019 ;
- 2^{ème} Phase : Du 5 au 20 janvier 2020.

A cet effet, les bénéficiaires sont invités à consulter au préalable les listes affichées à la CNAMGS (Komo) et à la Direction Générale des Affaires Sociales.

Pour être payés au guichet du Trésor, les bénéficiaires doivent présenter l'une des pièces suivantes :

- CNI ou passeport;
- Carte d'assuré ou récépissé d'immatriculation CNAMGS;
- Carte de solidarité;
- Pour les mineurs, la pièce d'identité du parent et de l'acte de naissance.

La CNAMGS compte sur le respect de ces dispositions afin de garantir à tous le meilleur service.

Fait à Libreville, le 10 Décembre 2019

Pour le Directeur Général
P.I. Le Directeur Général Adjoint

Audrey Christine CHAMBIER VOUA
Audrey Christine CHAMBIER VOUA

La Solidarité a un sens